

# La bibliothèque scolaire, un des douze services éducatifs complémentaires

## Loi sur l'instruction publique (LIP)

- La Loi requiert que l'élève, en plus des services d'enseignement primaire et secondaire, obtienne des services éducatifs complémentaires, et ce, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire. (LIP, art.1)
- La Loi exige également que la commission scolaire établisse un programme pour chaque service éducatif complémentaire visé par le régime pédagogique, sauf dans les domaines qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation. (LIP, art. 224)
- En conséquence, l'école doit mettre en œuvre les programmes de services complémentaires établis par la commission scolaire et approuvés par le conseil d'établissement. (LIP, art. 88)
- La commission scolaire doit, quant à elle, s'assurer que l'élève reçoit les services auxquels il a droit. (LIP, art. 208 et 222)

## Régime pédagogique (RP)

- Dans le but d'axer les pratiques éducatives sur les besoins des élèves, le régime pédagogique détermine les quatre programmes de services éducatifs complémentaires que la commission scolaire doit établir. Il s'agit des services de soutien, de vie scolaire, d'aide ainsi que de promotion et de prévention. (RP, art. 4)
- Pour concourir à l'atteinte des objectifs de ces quatre programmes, le régime prévoit l'existence de douze services éducatifs complémentaires. (RP, art. 5)

## Cadre de référence sur les services éducatifs complémentaires

Ce cadre de référence résume et concrétise le cadre légal et réglementaire esquissé précédemment.

- Il décrit en détail les objectifs et la nature des quatre programmes de services que la commission scolaire doit établir.
- Il propose des pistes pour aider à leur élaboration.
- Il explique les changements de mentalités et de pratiques qui sont devenus nécessaires pour maximiser la réussite de l'élève.
- Dans la description des services éducatifs complémentaires, on trouve le *service de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire*.

## L'apport indispensable de la bibliothèque scolaire dans le contexte du nouveau Programme de formation

Par ses activités de formation, l'école crée un environnement dans lequel l'élève s'approprie la culture de son milieu, poursuit sa quête de compréhension du monde et du sens de la vie et élargit l'éventail de ses moyens d'adaptation à la société. (Programme de formation de l'école québécoise, Éducation préscolaire, Enseignement primaire, p. 2)

- Le Programme de formation est axé sur le développement de **compétences**.

- Ce concept de compétence se définit comme suit : un savoir-agir, fondé sur la mobilisation et l'utilisation efficaces d'un ensemble de **ressources**. (*Ibid.*, p. 4)

- La notion de « ressources » fait référence à l'ensemble des acquis de l'élève mais aussi à ses expériences... À cela, que l'on pourrait qualifier de ressources internes ou personnelles, s'ajoute une multitude de ressources externes auxquelles l'élève peut faire appel, tels ses pairs, son professeur, les **sources documentaires**, etc. (*Ibid.*, p. 5)

- Les **ressources documentaires** et littéraires doivent être variées et de qualité (imprimé, numérique, etc.) et les lieux de lecture doivent être structurés et diversifiés (bibliothèque scolaire, bibliothèque publique, librairie, etc.). (Plan d'action sur la lecture à l'école, janvier 2005)

## La bibliothèque scolaire permet à l'élève...

D'adopter des comportements responsables relativement aux domaines généraux de formation lorsqu'il recourt à des sources d'information diversifiées et de qualité et qu'il porte un regard critique sur ces sources ;

De développer ses compétences transversales :

- \* Exploiter l'information ;
- \* Exercer son jugement critique ;
- \* Mettre en œuvre sa pensée créatrice ;
- \* Se donner des méthodes de travail efficaces ;
- \* Exploiter les technologies de l'information et de la communication ;
- \* Structurer son identité ;

De développer ses compétences disciplinaires dans tous les domaines d'apprentissage. Pour ce faire, le recours à des outils documentaires et littéraires est nécessaire. Dans le domaine plus précis des langues, la bibliothèque est essentielle, car l'élève peut aller y consulter des ouvrages qui l'aident à développer sa compétence à apprécier des œuvres.

## La bibliothèque scolaire, un véritable laboratoire d'enseignement et d'apprentissage



## Des informations pour alimenter votre réflexion sur la bibliothèque scolaire et votre action

- Acquisition
- Aménagement physique
- Catalogue collectif
- Classification
- Comité de la bibliothèque
- Élagage
- Informatisation
- Librairies agréées
- Livres ouverts
- Modes organisationnels
- Ouverture sur la communauté éducative
- Plan d'action sur la lecture à l'école
- Plan de développement
- Programme de formation de l'école québécoise
- Services documentaires multimédia (SDM)
- Services éducatifs complémentaires essentiels à la réussite

Vous trouverez ces données sur le site du ministère de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport ([www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca)) dès l'automne 2005.



## Votre bibliothèque scolaire...

### MESURES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À DES RESSOURCES LITTÉRAIRES ET DOCUMENTAIRES VARIÉES ET À DES LIEUX DE LECTURE STRUCTURÉS ET DIVERSIFIÉS

#### 1. RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

On offrira une plus grande accessibilité à des ressources documentaires et littéraires organisées et diversifiées, qui permettront d'augmenter le nombre de documents de qualité mis à la disposition des jeunes. Ainsi, le Ministère et les commissions scolaires assureront aux établissements scolaires le soutien nécessaire à l'acquisition de nouveaux livres pour les élèves, et ce, pendant trois ans. Une attention particulière devra être apportée à l'acquisition de textes favorisant la lecture chez les garçons.

#### 2. SOUTIEN MATÉRIEL

Le soutien apporté aux décideurs permettra d'assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage (service de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire) et de les informer des modes organisationnels utilisés entre les différentes bibliothèques scolaires du Québec (réseautage). Ainsi, le Ministère produira et diffusera un document rappelant les grandes lignes du cadre de référence des services complémentaires en matière de bibliothèques scolaires; de plus, il identifiera et diffusera des modes organisationnels efficaces de bibliothèques scolaires pouvant être transférables dans d'autres établissements scolaires.

13-3404

## Et toi, que lis-tu?



PLAN D'ACTION  
SUR LA LECTURE À L'ÉCOLE

Québec 

Éducation,  
Loisir et Sport  
Québec 